

# Précisions des Pères de Campos sur leur reconnaissance par le Saint-Siège – 18 Janvier 2002

Publié le 18 janvier 2002  
19 minutes

*Le 18 janvier 2002, dans la Cathédrale Diocésaine de Campos, dans une belle cérémonie qui a consisté en la lecture des documents officiels et le chant du Te Deum d'action de grâce, en présence de Son Éminence **le Cardinal Dario Castrillon Hoyos** représentant S.S. **le Pape Jean Paul II**, en présence de Son Excellence le Nonce apostolique, de Son Éminence **le Cardinal Eugênio Sales**, de Rio de Janeiro, de l'Archevêque Métropolitain de Niteroi, **Monseigneur Carlos Alberto Navarro**, de l'Évêque Diocésain de Campos, **Monseigneur Roberto Gomes Guimarães**, et des évêques de la Région, ont été reconnus officiellement en la pleine communion avec l'Église catholique, **l'évêque et les prêtres de l'Union Sacerdotale Saint Jean Marie Vianney**, en nommant son évêque, **Monseigneur Licinio Rangel**, Administrateur Apostolique de l'Administration Apostolique Personnelle, ce jour créée et dénommée « Saint Jean Marie Vianney », avec le droit de maintenir la Liturgie et la Discipline Romaine traditionnelle, dite de Saint Pie V. Ainsi fut reconnue, juridiquement, notre « réalité ecclésiale », avec le respect assuré de nos « caractéristiques particulières ».*

## NON ACCORD MAIS COMPRÉHENSION :

Bien que le mot « *accord* » fût alors utilisé par **Monseigneur Marcel Lefebvre** dans les conversations avec le Saint Siège en 1988, nous l'avons considéré moins adapté pour la présente circonstance. En premier lieu, parce qu'on ne fait pas d'accord avec un supérieur, encore moins avec le Pape : à lui est dû égard et obéissance, selon les normes de l'Église. Deuxièmement parce que un « *accord* » suppose concessions et marchandages, ce qui ne fut vraiment pas le cas.

Le mot qui exprime le mieux ce qui s'est passé c'est « *entente* » une meilleure intelligence (ou meilleure compréhension). Réellement nous étions connus d'une manière négative et caricaturale : les « *prêtres de Campos* », « *des traditionalistes* », étaient considérés comme n'acceptant pas le Pape et ne reconnaissant ni le Concile Vatican II ni la validité du **Novus Ordo Missae**, la Messe de **Paul VI**. Voilà pourquoi nous avons dû exposer notre vraie position qui, une fois « *comprise* » comme telle, a permis notre approbation et reconnaissance comme des Catholiques, dans la parfaite communion avec la Sainte Église. Il y eut, par conséquent, une « *compréhension* ».

Et voilà pourquoi nous avons écrit au Saint Père, le Pape :

« Très Saint Père, nous avons toujours considéré être dans l'Église Catholique, dont nous n'avons jamais eu l'intention de nous séparer, malgré la situation de l'Église et les problèmes qui ont affecté les catholiques de la ligne traditionnelle, que Votre Sainteté connaît et, qui nous le croyons, remplissent Votre cœur comme le nôtre de douleur et d'angoisse : cependant juridiquement nous avons été considérés en marge de l'Église. Voici donc notre demande : « que nous soyons acceptés et reconnus comme catholiques » »

A cette demande, le Saint Père, avec bonté, a répondu :

« Après avoir considéré toutes ces choses et ayant devant les yeux la gloire de Dieu, le bien de la Sainte Église, ainsi que cette loi supérieure qui est le salut des âmes (cfr. Canon 1752 c/c) et étant d'accord sincèrement avec votre requête de pouvoir être admis à l'entière commu-

nion avec l'Église Catholique, nous reconnaissons que vous lui appartenez canoniquement ».

En conséquence, le Saint Père enleva toute les censures ecclésiastiques que nous aurions pu encourir :

« C'est assurément avec une très grande joie pour que la pleine communion soit rendue certaine, que nous déclarons levée la censure dont il est traité au canon 1382 CIC à votre égard, Vénérable Frère (*concernant l'Evêque Monseigneur Licinio Rangel*) en même temps que la levée de toutes les censures et le pardon de toutes les irrégularités dans lesquelles sont tombés les autres membres de cette Union ».

## LA RECONNAISSANCE DU PAPE :

Dans notre déclaration publique, nous avons dit : « *Nous reconnaissons le Saint Père, le Pape Jean Paul II, avec tous ses pouvoirs et prérogatives, lui promettant notre obéissance filiale et offrant notre prière pour lui* ».

Cela nous l'avons toujours reconnu. Dans toutes nos sacristies. Comme il est de coutume dans toutes nos églises, est exposé un tableau avec les noms du Pape Jean Paul II et de l'évêque diocésain par lui nommé. Dans nos prières publiques on a toujours prié pour le Pape Jean Paul II et pour l'évêque diocésain. Nous n'avons jamais adopté de position sédévacantiste et nous n'avons jamais voulu faire un diocèse parallèle, contestant l'unité de l'Église.

Même quand, par nécessité, et en accord avec la Doctrine Catholique, nous avons dû résister, cela n'a jamais signifié de notre part la contestation de l'autorité papale ou sa non reconnaissance. De plus, nous avons toujours eu pleine conscience du caractère anormal, occasionnel et exceptionnel de la résistance cependant nécessaire souhaitant toujours une régularisation et normalisation prompte. Nous avons toujours eu présent en notre esprit le dogme de Foi : « *Nous déclarons, disons, définissons et prononçons qu'il est absolument nécessaire au salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au Pontife Romain* » (Boniface VIII. Bulle *Unam Sanctam*, Dz-Sh 875).

C'est pourquoi dans notre lettre au Pape, nous avons écrit « *Nous déposons dans les augustes mains de Votre Sainteté, notre Profession de Foi Catholique : nous professons une parfaite communion avec la Chaire de Pierre, dont Votre Sainteté est le légitime successeur. Nous reconnaissons votre primauté et votre gouvernement sur l'Église Universelle, pasteurs et fidèles, nous déclarons que, pour rien en ce monde, nous ne voulons nous séparer de la Pierre sur laquelle Jésus Christ a fondé son Église* ». C'est le texte même de notre profession de foi catholique de 1982, écrit sous la direction de Monseigneur Antonio de Castro Mayer.

## LA RECONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DU CONCILE VATICAN II :

Dans notre déclaration, nous avons également affirmé : « ***Nous reconnaissons le Concile Vatican II comme l'un des Conciles Oecuméniques de l'Église Catholique l'acceptant à la lumière de la Sainte Tradition*** ».

Nous reconnaissons ainsi que le Concile Vatican II a été convoqué légitimement et a été présidé par le **Pape Jean XXIII** et continué par le **Pape Paul VI**, avec la participation des évêques du monde entier, y compris Monseigneur Antonio de Castro Mayer et Monseigneur Marcel Lefebvre qui ont signé ses actes. Monseigneur Antonio de Castro Mayer a écrit plusieurs lettres pastorales sur le Concile, surtout une, en 1966, au sujet de l'application des documents promulgués par le Concile.

Toutefois est apparu le « *pernicieux esprit du Concile* » qui, d'après le Cardinal Ratzinger, « *est l'anti-esprit, selon lequel l'histoire de l'Église devrait commencer à partir de Vatican II, considéré comme une espèce de point zéro* » (Cardinal Ratzinger, *Entretien sur la foi*, chap.II - p.37). Voilà pourquoi, nous avons dit dans notre déclaration : « *Nous reconnaissons le Concile Vatican II comme*

*l'un des Conciles Oecuméniques de l'Église Catholique* ». L'Église ne peut pas se séparer de son passé ni le contredire.

Mais par rapport aux enseignements du Concile, à cause de son caractère éminemment pastoral, proclamé par lui-même, en vue d'adapter la doctrine immuable à nos temps, il est nécessaire que ses enseignements soient acceptés en accord avec l'ensemble du Magistère de l'Église, c'est à dire, à la lumière de la Sainte Tradition.

Nous disons cela parce que plusieurs, profitant du Concile, ont essayé et essaient encore d'introduire des doctrines hérétiques dans le sein de l'Église, doctrines déjà condamnées par Magistère pérenne, qui constitue la Tradition. Le Pape Paul VI a parlé de la « *fumée de Satan* » qui pénètre dans le Temple de Dieu (Allocution du 29/6/1972) et S.S. le Pape Jean Paul II regrettait lui aussi : « *les idées contredisant la vérité révélée et enseignée depuis toujours ont été répandues à pleines mains. De véritables hérésies ont été propagées dans le domaine dogmatique et moral, créant des doutes, des confusions, des rébellions, même la liturgie a été manipulée* » (discours au Congrès des Missions 6.2.1981 - citée par *Iota Unum* p. 14). Voilà pourquoi nous utilisons, comme critère d'interprétation, la lumière de la Sainte Tradition.

Et accepter le Concile à la lumière de la Tradition c'est ce que tout le monde devrait faire. C'est le critère d'interprétation indiqué par les Papes qui l'ont convoqué et qui l'ont présidé.

Dans l'allocution du 11 octobre 1962, dans l'ouverture du Concile, le Pape Jean XXIII s'exprima ainsi :

« L'objet essentiel de ce Concile n'est donc pas une discussion sur ce tel ou tel article de la doctrine fondamentale de l'Église... Pour pareille reprise, on n'avait pas besoin d'un concile, mais de l'adhésion renouvelée, dans la sérénité et le calme, à tout l'enseignement de l'Église dans sa plénitude et sa précision tel qu'il continue de briller dans les actes conciliaires de Trente à Vatican I, l'esprit chrétien, catholique et apostolique, dans le monde entier, attend une nette avance dans le sens de la plénitude de la doctrine et de la formation des consciences, en correspondance plus parfaite avec la fidélité professée envers la doctrine authentique - celle-ci étant d'ailleurs étudiée et exposée suivant les méthodes de recherche et la présentation dont use la pensée moderne. Autre est la substance de la doctrine antique contenue dans le dépôt de la foi, autre la formulation dont on la revêt : en se réglant, par les formes et les proportions, sur les besoins d'un magistère et d'un style surtout pastoral »

En de fait, ce fut le critère également utilisé par le Pape Jean Paul II quand il a parlé de la « *doctrine intégrale du Concile* », cela veut dire, a-t-il expliqué, que « *la doctrine doit être comprise à la lumière de la Sainte Tradition et rapportée au Magistère constant de la Sainte Église* » (Jean Paul II, discours à la réunion de l'École Sacrée, le 5 novembre 1979).

Et il ne peut en être autrement : c'est ce qu'enseigne le Concile Oecuménique Vatican I :

« le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine ; mais pour qu'avec son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est à dire, le dépôt de la foi ».

D'ailleurs, Monseigneur Marcel Lefebvre lui-même a dit : « *J'accepte le Concile, interprété à la lumière de la Tradition* ». De même, **Monseigneur Bernard Fellay**, successeur de Monseigneur Lefebvre, a déclaré : « **Accepter le Concile n'est pas un problème pour nous. Il y a un critère de discernement. Et ce critère c'est ce qui a toujours été appris et cru : « la Tradition »** » (interview au journal suisse *La Liberté* le 11/05/2001).

Sur ce critère d'interprétation « *à la lumière de la Sainte Tradition* », le célèbre écrivain catholique français Jean Madiran s'est bien exprimé (*Itinéraires*, novembre 1966, p.13) :

« Nous recevons les décisions du Concile en conformité avec les décisions des Conciles antérieurs. Si tels ou tels textes devaient paraître, comme il peut arriver à toute parole humaine,

susceptibles de plusieurs interprétations, nous pensons que l'interprétation juste est fixée précisément par et dans la conformité avec les précédents Conciles et avec l'ensemble de l'enseignement du Magistère ... S'il fallait - comme certains osent le suggérer - interpréter les décisions du Concile dans un sens contraire aux enseignements antérieurs de l'Église, nous n'aurions alors aucun motif de recevoir ces décisions et personne n'aurait le pouvoir de nous les imposer. Par définition, l'enseignement d'un Concile prend place dans la continuité vivante de tous les Conciles. Ceux qui voudraient nous présenter l'enseignement du Concile hors de ce contexte et en rupture avec cette continuité nous présenteraient une pure invention de leur esprit, sans aucune autorité ».

C'est donc, avec ce critère que nous reconnaissons et acceptons le Concile Vatican II.

## SUR LA SAINTE MESSE :

Nous conserverons, dans notre Administration Apostolique Personnelle Saint Jean Marie Vianney, comme le Saint Père le Pape Jean Paul II nous en donne le droit : la Sainte Messe traditionnelle, codifiée par le Pape Saint Pie V, mais non seulement la Messe mais aussi toute la discipline liturgique traditionnelle, conformément au dire du Saint Père.

Et nous la conservons parce que c'est une richesse authentique de la Sainte Église Catholique, parce que c'est une Liturgie qui a sanctifié beaucoup d'âmes, parce que cette Messe est celle que les Saints ont célébrée, parce que cette messe est celle à laquelle les Saints ont assisté, messe qui exprime d'une façon claire et sans ambiguïtés les dogmes eucharistiques, elle constitue une authentique profession de foi, symbole de notre identité Catholique, un vrai patrimoine théologique et spirituel de l'Église. Elle doit être conservée.

Comme **le Cardinal Dario Castrillon Hoyos**, préfet de la Sacrée Congrégation pour le Clergé l'a bien exprimé :

« L'ancien rite de la Messe sert à beaucoup de gens pour maintenir vivant ce sens du mystère. Le rite sacré, avec le sens du mystère, nous aide pour pénétrer avec nos sens dans l'enceinte du mystère de Dieu. La noblesse d'un rite qui a accompagné l'Église pendant tant d'années vaut bien la peine de ce qu'un groupe choisi de fidèles maintienne l'appréciation de ce rite, et l'Église par la voix du Souverain Pontife l'a compris ainsi quand elle demande qu'il y ait des portes ouvertes pour la célébration... Nous célébrons ensemble un beau rite, rite qui fut celui de nombreux saints, une belle messe qui a rempli les voûtes de nombreuses cathédrales et qui fit résonner ses accents mystérieux dans les petites chapelles du monde entier » (*extrait de l'homélie pendant la Messe de Saint Pie V, qui a été célébrée à Chartres, le 4 juin 2001*).

En ce qui concerne encore la Messe traditionnelle, le Pape Jean Paul II la propose comme modèle de révérence et d'humilité pour tous les célébrants du monde :

« Le peuple de Dieu a besoin de voir dans les prêtres et les diacres un comportement plein de révérence et de dignité, capable de l'aider à pénétrer les choses invisibles, même avec peu de paroles et d'explications. Dans le Missel Romain, dit de Saint Pie V, on trouve de très belles prières avec lesquelles le prêtre exprime le plus profond sens d'humilité et de révérence face aux saints mystères : celles-ci révèlent la substance même de toute liturgie » (*Jean Paul II, message à l'assemblée plénière de S. Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, sur le thème Approfondir la vie liturgique parmi le peuple de Dieu, le 21/09/2001*.)

Certes, nous avons reconnu, comme nous l'avons dit dans notre déclaration, la validité du *Novus Ordo Missae*, promulgué par le Pape Paul VI, toutes les fois qu'il est célébré correctement et avec l'intention d'offrir le vrai Sacrifice de la Sainte Messe.

Mais c'était déjà l'enseignement de Monseigneur Antonio de Castro Mayer et de Monseigneur Marcel Lefebvre. Ce dernier, dans [le protocole d'accord du 5 mai 1988](#), a accepté de signer :

« Nous déclarons, en outre, reconnaître la validité du Sacrifice de la Messe et des Sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel Romain et des Rituels des Sacrements promulgués par les Papes Paul VI et Jean Paul II » (*Protocole d'accord - 5 mai 1988, I 4*).

Pourquoi avons-nous fait la réserve « *toutes les fois que célébré correctement et avec l'intention d'offrir le vrai Sacrifice de la Sainte Messe* » ?

Parce que si le prêtre célèbre la Messe avec l'intention de faire un repas de communauté ou une simple réunion ou même une simple narration de l'institution de la Cène du Seigneur, sans l'intention d'offrir le vrai sacrifice de la Messe, c'est la validité même de la messe qui est en jeu.

Et, en outre, elles ne sont pas rares ces messes, même valides dans lesquelles « *La liturgie a été violée* », comme l'a dit le Pape Jean Paul II (discours au Congrès des Missions. 6/2/1981), « *dans lesquelles il y a une liturgie dégénérée en « show », où l'on essaie de rendre la religion intéressante à l'aide de bêtises à la mode et de maximes morales aguichantes, avec des succès momentanés dans le groupe des fabricants liturgiques...* », selon la critique **du Cardinal Ratzinger** (Présentation du livre *La Réforme Liturgique*, de **Monseigneur Klaus Gamber**, p. 6).

## NOTRE DEMANDE DE PARDON :

Avoir l'humilité de demander pardon des erreurs ou offenses possibles est une attitude éminemment chrétienne. Seuls les orgueilleux et les têtus, pensent toujours avoir raison, ils n'admettent même pas la simple possibilité d'erreur.

Pourtant, **Saint Pie X** disait que dans la chaleur de la bataille il est difficile de mesurer la précision et la portée des coups. De là les manques ou excès possibles, excusables et compréhensibles, mais fautifs.

Voilà pourquoi, dans notre lettre au Pape, nous avons écrit :

« Et si par hasard dans la chaleur de la bataille pour la défense de la vérité catholique nous avons commis quelques erreurs ou causé quelques déplaisirs à Votre Sainteté, bien que notre intention ait toujours été de servir la Sainte Eglise, humblement nous demandons votre pardon paternel ».

Bien que la cause soit légitime et sacrée, des erreurs et des excès dans la façon de parler ou d'écrire peuvent arriver, et même un trop grand esprit critique et un manque également de vénération et de respect dû aux supérieurs .

C'est de cela que nous demandons pardon, pour nous et pour tous les fidèles par nous assistés.

Il est bien certain que nous n'avons pas à demander pardon à cause de notre position catholique doctrinale et liturgique, laquelle a été reconnue par le Saint Père, le Pape lui même.

## NOTRE ENGAGEMENT POUR LA DÉFENSE DE L'ÉGLISE CONTINUE

Le fait que le Saint Père le Pape nous ait donné une Administration Apostolique Personnelle, ne veut pas dire que la crise de l'Église soit terminée et que notre combat pour la défense des valeurs traditionnelles devienne tiède.

Comme nous l'avons écrit au Pape :

« Et au nom de notre foi catholique apostolique et romaine nous nous sommes efforcés de garder la Sainte Tradition doctrinale et liturgique que la Sainte Église nous a léguée et, dans la mesure de nos faibles forces et aidés par la grâce de Dieu, de résister à ce que votre prédécesseur d'illustre mémoire, le Pape Paul VI, a appelé l'auto-démolition de l'Église, c'est de cette manière que nous espérons rendre le meilleur service à Votre Sainteté et à la Sainte Église. »

Et maintenant, étant reconnus canoniquement, nous nous offrons au Pape pour officiellement, avec lui, collaborer au combat contre les erreurs et hérésies qui malheureusement sont au sein de notre Église.

C'est ce que nous avons dit au Pape dans la même lettre : « *Nous voulons, officiellement, collaborer avec Votre Sainteté dans l'œuvre de la propagation de la Foi et de la Doctrine Catholique, avec zèle et pour l'honneur de la Sainte Église - Signum levatum in nationes - et dans le combat contre les erreurs et hérésies qui essaient de détruire la barque de Pierre, inutilement puisque les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle* ».

Et le Saint Père avec bonté a accueilli notre offre :

« Nous avons reçu, avec une très grande joie pastorale, le fait que vous vouliez collaborer avec le successeur du Bienheureux Pierre, à la propagation de la Foi et de la Doctrine Catholique recherchant l'honneur de la Sainte Église - qui est l'étendard levé parmi les nations (Is..11,12) - et combattant contre ceux qui essaient de détruire la Barque de Pierre, en vain parce que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre Elle » (*Mt. 16,18*).

Et c'est pourquoi, nous avons conclu notre déclaration en disant : « *Nous nous engageons à approfondir tous les sujets encore ouverts, prenant en considération le canon 212 du Code de Droit Canonique* ».

Ce canon reconnaît le droit et même parfois le devoir pour les fidèles d'exprimer leur jugement et ce, même d'une manière publique dans l'Église. La citation de ce canon signifie que nous ne nous sommes pas engagés à aucun silence complice devant l'erreur.

Pour cette raison, en voulant être fidèles au Magistère de l'Église, avec la grâce de Dieu, **nous continuerons à combattre les erreurs que la Sainte Église a toujours condamnées et combattues**. Mais ce combat sera toujours mené selon les normes de respect, de l'humilité et de la charité, comme nous l'avons dit dans la fin de notre déclaration : « avec un sincère esprit d'humilité et de charité fraternelle envers tous » . In principiis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas - *dans les principes, l'unité, dans les choses libres, la liberté, en toutes choses, la charité*. (St. Augustin)

***A ceux qui se réjouissent avec nous, nos remerciements !***

***A ceux qui sont en désaccord avec nous, notre compréhension !***

***A ceux qui nous attaquent, notre pardon !***

***A tous, notre demande de prière pour notre persévérance !***

***Sainte Église Romaine Catholique***

***Une, excellente, divine, immortelle***

***Qui conserve la Foi apostolique***

***Et les promesses de la vie éternelle***

***Nous vous aimons, nous sommes vos enfants,***

***Dans votre sein nous voulons vivre***

***Et de la lumière que vous nous donnez, parmi les éclats,***

***Dans vos bras maternels mourir !***

(Ces deux strophes sont d'un hymne populaire de chez nous).